Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 078-217802172-20241212-DEC24_091-AI

République Française
Liberté Égalité Fraternité

DECISION DU MAIRE N°24-091

ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DE TERRAIN

Prise en application de la délibération 4 n°23/051 du Conseil Municipal de la commune d'Épône du 28 août 2023 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 8.

Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-23, L.2223-14 et 15 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Epône portant création des concessions funéraires et fixations des tarifs correspondants.

Considérant la demande de concession funéraire familiale effectuée par [redacted] domicilié [redacted] pour une durée de quinze ans afin d'y inhumer son épouse décédée.

DECIDE

Article 1 : D'accorder la délivrance d'une concession familiale quinzenaire emplacement 1330 et 1796 du registre, dans le cimetière communal [redacted] au nom du mandant [redacted] pour une période allant du 16 décembre 2024 au 15 décembre 2039 pour un montant de 195 euros (cent quatre-vingt-quinze euros).

Article 2 : De signer le contrat de concession afférent à la présente décision.

Article 3 : De dire que le règlement sera affecté au compte 70311.

Article 4 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5 : De dire qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Concessionnaire,
- Service de la commune, régisseur de recettes et des archives
- Monsieur le Préfet des Yvelines.
- Pour exécution ou information, chacun en ce qui le concerne.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Affiché/Publié le 12 DEC. 2024
Et Notifié le 12 DEC. 2024

Ivica JOVIC

MAIRIE D'ÉPONE N° 18 (Yvelines)

Maire d'Epône

Fait à Epône, le 12 décembre 2024

Ivica JOVIC

MAIRIE D'ÉPONE N° 18 (Yvelines)

Maire d'Epône